

VILLE DE BRIANÇON


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 27 janvier 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. FROMM Gérard, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	21/01/2010
Affichage	22/01/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

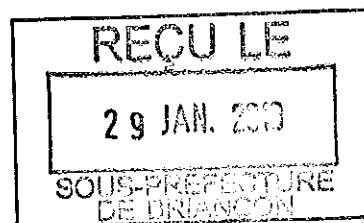
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

NUMERO : DIVERS 4

**OBJET : ACHAT DE
DEFIBRILLATEURS**

Absents-Excusés : BRUNET Pascale, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Pascal MUSSON

L'implantation de défibrillateurs dans les lieux publics est la meilleure solution pour optimiser les chances de survie en cas de malaise cardiaque.

Afin d'assurer une meilleure sécurité sanitaire et dans le but de conforter le positionnement de la commune en tant que ville-santé, il est proposé de procéder à l'installation en différents points de la ville de dispositifs de ce type.

nombre de défibrillateurs : 5

coût : 10 300 euros TTC

Pour cette acquisition il est proposé de solliciter une aide du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 7 000 €.

Les appareils seront répartis dans la ville aux endroits de plus grande fréquentation.

Pour que la mesure soit efficace, il conviendra de sensibiliser la population à l'utilisation de ces appareils. Des réunions publiques auront lieu pour informer les citoyens sur l'intérêt de cette opération et sur le fonctionnement des défibrillateurs, en concertation avec les organismes concernés par le secourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe d'installation de ces défibrillateurs.
- D'autoriser Monsieur le Maire :
 - à lancer les consultations et toutes procédures réglementaires pour mener à bien cette opération,
 - à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de l'opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

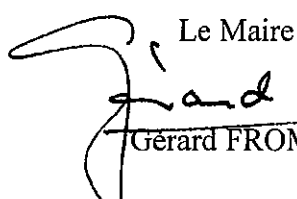
CONTRE : 0


ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 29 JAN. 2010

PUBLIÉ LE 29 JAN. 2010

NOTIFIÉ LE